

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 56 (1968)

Heft: 85

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271994>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

FRIBOURG

VAUD

Au Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin

La vice-présidente du Conseil administratif de Genève, parle de ses expériences

Le Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin, présidé par M. Paul Torche, conseiller aux Etats, a tenu au début de mai son assemblée générale. De nombreuses personnalités participaient à cette réunion, attirées qu'elles étaient par la conférence que devait donner Mme Lise Girardin, vice-présidente du Conseil administratif de la ville de Genève, membre du parti radical genevois. Leur attente ne fut pas déçue, car la distinguée conférencière les tint véritablement sous le charme par sa brillante élocution, sa verve et sa simplicité.

La séance administrative

L'assemblée générale du Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin fut rapidement menée par M. Paul Torche afin de laisser plus de temps à la conférencière de cette soirée. D'emblée, M. Torche fit part à l'assemblée de sa démission, motivée par des raisons de santé.

M. André Favarger, secrétaire, donna lecture du procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 1967 puis le président lut son rapport. Après avoir jeté un rapide coup d'oeil sur les dernières votations en Suisse, au sujet de l'octroi du suffrage féminin, il affirma que dans le canton de Fribourg, la promotion de la femme avancée « à pas pesés et mesurés ». Il y a, en effet, vingt ans que la question fut soulevée pour la première fois au Grand Conseil... les associations féminines continuent à renseigner leurs membres et organisent des cours afin d'éduquer toutes les femmes. Il est nécessaire et important, maintenant, de « structurer » le mouvement dans les districts, par des organisations régionales, afin de préparer et de créer un climat favorable en vue des prochaines votations. En terminant, le président fit appel à toutes les bonnes volontés afin que soit assurée la relève.

M. Gaston Michel, avocat et député, donna d'utiles explications sur l'état des travaux de la commission parlementaire chargée de l'examen du projet de révision constitutionnelle (qui n'est pas encore pour demain !) tendant à l'introduction du suffrage féminin dans le canton de Fribourg. Une entrevue aura lieu avec Me Jean Castella, juge fédéral, chargé d'établir un rapport juridique et psychologique sur cette révision, ce qui est très compliqué chez nous. Les comptes, présentés par Mlle Julia Pilloud, sont modestes. Ils ont été approuvés et déchargés en a été donnée par les vérificateurs. Au chapitre des nominations, le bureau présente M. Pierre Dreyer, conseiller d'Etat, comme président du Mouvement. C'est par acclamations qu'il est élu.

La conférence de Mme Lise Girardin

Introduite, fort brillamment, par M. Torche, la vice-présidente du Conseil administratif — chez nous le Conseil communal — de la ville de Genève, conquiert d'emblée la sympathie du public. En effet, il donna de Mme Lise Girardin un pouvoir de séduction et une chaleur communicative qui créent immédiatement le contact avec ceux qui l'écoutent. C'est une grande force.

Après avoir exprimé tout le plaisir qu'elle éprouvait à se trouver à Fribourg, Mme Girardin rappela qu'en 1961, lorsque les femmes furent admises au droit de vote, et celui d'être élues, les partis politiques cherchèrent des femmes capables de remplir ce rôle.

Contrairement à ce qu'on pensait, ce ne sont pas les suffragettes de la première heure qui furent appelées... (Réd. : il y eut pourtant Me Emma Kamacher, qui devait devenir la première présidente de Grand Conseil en Suisse.) Ces héroïnes et ces lutteuses — qui avaient osé affronter leurs concitoyens — portaient la marque farouche des « revenant-d'ici » ! En règle générale, ce furent des femmes n'ayant pas milité ouvertement que les partis politiques choisirent pour figurer sur les listes de députés. De toutes façons, suffragettes ou non, les femmes n'avaient pas eu occasion de s'exercer comme les hommes, la filière de la politique. Elles avaient tout à apprendre.

Mme Girardin accepta de figurer sur la liste radicale, car on lui avait dit qu'elle ne serait certainement pas élue... mais le peuple en décida autrement ! Après son élection — qui fut brillante — elle fit partie avec une dizaine de femmes — soit le 10 % des députés élus — du Grand Conseil où elle rencontra de la part de tous un charmant accueil. Une excellente collaboration s'installa immédiatement — sans aucune restriction — et le passage de la vie civile dans la vie politique fut franchi avec bonheur, grâce à ce contact permanent avec les hommes politiques. Il est extrêmement important pour une femme de faire partie d'un mouvement politique car c'est au sein d'un parti qu'elle apprendra le rôle qu'elle doit jouer.

Les femmes en général, ne s'intéressent pas à la politique... mais la politique s'intéresse à elles ! Le public ne se rend pas compte que les gens qui font de la politique vont s'occuper de transformer — par des lois, des votations et je ne sais qui encore — la vie de famille. Toutes les questions ayant trait à la vie sociale, l'agriculture, la police et j'en

passent... qui sont votées dans les parlements changeant la vie de famille.

La lutte vaut-elle la peine d'être menée ? Oui, répond avec force la distinguée conférencière, car depuis que les femmes font partie de la députation la manière de traiter les problèmes a beaucoup changé... Du simple fait que les femmes sont là pour discuter les problèmes, les affaires sont traitées d'une façon plus rapide et des missions ou des expertises supprimées. Les collègues masculins le disent ouvertement. S'il faut faire le bilan de ces dernières années, on est étonné de tous les graves problèmes qui ont été résolus grâce à la collaboration intelligente des femmes.

Cependant, il est évident que la vie politique demande des sacrifices. D'autre part, il faut l'aider cette vie politique. Quant à moi, affirme Mme Girardin, elle me passionne ! Choisis en 1967 par le parti radical pour figurer comme candidate au Conseil administratif de la ville de Genève — candidature que Mme Girardin estimait prématurée — elle fut élue et trouva au sein du corps des fonctionnaires — auquel elle rend hommage — un accueil chaleureux.

C'est avec infiniment d'humour que Mme Girardin fait ensuite la description des partis en ville de Genève où l'on trouve tout à fait normal, aujourd'hui, qu'une femme fasse partie du gouvernement. Pour mener à bien sa nouvelle tâche au sein du gouvernement, Mme Girardin a dû abandonner sa profession mais le département qu'elle dirige Girardin, elle me passionne ! Choisis en 1967 par le parti radical pour figurer comme candidate au Conseil administratif de la ville de Genève — candidature que Mme Girardin estimait prématurée — elle fut élue et trouva au sein du corps des fonctionnaires — auquel elle rend hommage — un accueil chaleureux.

C'est avec infiniment d'humour que Mme Girardin fait ensuite la description des partis en ville de Genève où l'on trouve tout à fait normal, aujourd'hui, qu'une femme fasse partie du gouvernement.

Pour mener à bien sa nouvelle tâche au sein du gouvernement, Mme Girardin a dû abandonner sa profession mais le département qu'elle dirige Girardin, elle me passionne ! Choisis en 1967 par le parti radical pour figurer comme candidate au Conseil administratif de la ville de Genève — candidature que Mme Girardin estimait prématurée — elle fut élue et trouva au sein du corps des fonctionnaires — auquel elle rend hommage — un accueil chaleureux.

C'est avec infiniment d'humour que Mme Girardin fait ensuite la description des partis en ville de Genève où l'on trouve tout à fait normal, aujourd'hui, qu'une femme fasse partie du gouvernement.

Réussite d'un cours d'instruction civique pour femme

Commençant le jeudi 11 janvier à l'Université, un cycle de quatre conférences, données par M. Roland Ruffieux, professeur à l'Université, s'est terminé par un succès complet. Il avait été organisé par l'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin en collaboration avec la Société cantonale des institutrices qui avait vu, elle aussi, dans ces « leçons » d'instruction civique un complément précieux et indispensable pour la femme d'aujourd'hui et l'enseignante chargée de former celles qui, demain, espérons-le, seront elles aussi des citoyennes.

Ce cycle comportait une première leçon consacrée avant tout aux caractères généraux de Fribourg, à son histoire, à sa population et à sa topographie, caractères qui ont influencé les lois que cet Etat s'est données. La deuxième leçon a été consacrée aux institutions cantonales, la troisième aux institutions communales. Elle a expliqué, notamment par le jeu des partis, le jeu de la démocratie. La dernière, après avoir rappelé les conditions et l'évolution politique et économique de la Suisse et de Fribourg, a ouvert la porte à une discussion libre où chacune a pu poser, selon son tempérament, les questions qu'elle voulait, obtenir les éclaircissements souhaités et arriver ainsi à se faire une opinion d'ensemble sur l'instruction civique et sur la situation politique de notre pays.

Donnée avec objectivité et clarté, ce cours, qui a réuni quelque 200 personnes a été un succès pour l'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin et sa présidente, Mme Liselotte Spreng.

GENÈVE

Ouvrir de l'Union des femmes

L'assemblée générale a eu lieu le 25 mars. Mme Olttramare, présidente, a présenté son rapport sur l'exercice 1967 dont le bilan n'est pas très satisfaisant. Malgré la subvention de 1000 francs de la Ville de Genève et une allocation de 1000 francs de la Coterie romande, il y a eu un déficit de 2902 francs, dû à un chiffre de vente inférieur à celui des années précédentes. Le total des salaires payés aux 27 personnes travaillant à l'Ouvrir a été de 39 153 francs.

Il y a un magasin, 9, rue de la Fontaine, un joli choix de vêtements tout faits pour dames : robes, blouses, tabliers, etc. L'Ouvrir souhaiterait les vendre — par ailleurs il se charge aussi de réparations et de retouches pour dames et enfants. Pensons à faire travailler les ouvrières de l'Ouvrir.

La femme dans les cadres et les postes supérieurs

Récemment, à l'hôtel Continental, l'Ecole des cadres de Lausanne, par la voix de son directeur M. E. Henry, a présenté à quelques-uns de ses élèves, aux représentantes d'associations féminines et d'associations professionnelles, une femme d'une remarquable compétence et clairvoyance, Mme Suzanne Meyer, ancien maire-adjoint du 7^e arrondissement de Paris, vice-présidente du Conseil national des femmes, présidente de la commission professionnelle féminine, secrétaire générale des petites et moyennes entreprises. C'est dire que Mme Meyer connaît à fond les problèmes de la vie professionnelle des femmes.

Déplorant que le nombre des manœuvres sans formation professionnelle ne cesse de croître, elle a constaté que le nombre des femmes dans les postes moyens, dans les postes supérieurs est notoirement insuffisant. Non pas que les femmes soient incapables d'occuper des postes-clés, mais c'est que la vie professionnelle leur est souvent rendue difficile par des préjugés, des obstacles familiaux, c'est qu'on exige davantage d'une femme supérieure que d'un homme dans de semblables circonstances. Et pourtant la femme qui a élevé ses enfants, riche d'une telle expérience, forte de qualités professionnelles, peut et doit rendre de magnifiques services dans son activité, non seulement à elle-même, à sa famille, mais à la communauté.

Mme Meyer a cité des exemples saisissants de carrières féminines qui, dans des circonstances difficiles, en pleine guerre ou en pleine transformation de régime, ont su redresser des situations, maintenir des entreprises et, par conséquent, garantir le gagne-pain d'un nombre personnel.

Cette promotion demande une formation équivalente pour les garçons et les filles, une grande faculté d'adaptation face aux transformations que nous apportent la vie quotidienne, le progrès de la technique, et aussi une conception saine des relations entre hommes et femmes. Les femmes peuvent être partout, jouer un rôle utile partout, surtout en ce temps où tout se transforme, se modifie, en vue d'établir une harmonie sociale et une construction commune.

Femmes peintres, sculpteurs, décorateurs

La section vaudoise de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs a tenu son assemblée annuelle le 9 mars, sous la présidence de Mme L. Buzon qui a relevé la part importante prise par les membres de la section à la vie artistique du pays.

Les artistes ont pris part à plusieurs expositions collectives, elles ont organisé des expositions personnelles, participé à des concours officiels, à l'exposition « Noir et Blanc » de l'Ecole polytechnique de Lausanne. L'Assemblée a été suivie de la projection, passionnante d'intérêt, de films de Mme et M. Ernest Anserge, tel « Les corbeaux », court métrage d'animation qui a été projeté dernièrement au Festival de Tours, et divers documentaires sur les peintres Hunderwasser et Sonnenstern.

Le Foyer maternel

Le Foyer maternel, situé aux Croisettes et créé par Mlle D. Feyer, accueille les mères célibataires avant et après leur accouchement, qui se fait maintenant à la maternité. Il a hébergé, l'an passé, 57 mères dont la plus jeune n'avait pas 15 ans. La directrice est sour Louisa Jaccard, qui apporte à sa tâche fermeté et bienveillance. Pour remplacer Mme de Roguin, qui s'occupe de l'œuvre depuis plus de cinquante ans, Mme André Chavannes et Mme Pierre Dutoir-Mercier, démissionnaires, l'assemblée a élu Mmes Henri Curcho, Alice Barraud et Amsler. Mme David de Rham, trésorière, a également donné sa démission.

Grâce à un legs de 2000 francs, au succès de la vente annuelle, qui a rapporté 4300 francs et à des dons, l'année bouclée avec un bénéfice de 3810 francs. Les dépenses ont atteint 65 167 francs. Le Foyer maternel peut donc poursuivre son œuvre utile et continuer d'apporter à de jeunes mamans les secours moraux et matériels dont elles ont besoin.

Centre de puériculture de Lausanne

Le Centre de puériculture de Lausanne et environs (anciennement Goutte de lait) a suivi durant l'année dernière 2044 bébés et 9104 consultations ou visites à domicile, sans compter tous les conseils donnés par téléphone. Ce sont 150 bébés et 1300 consultations ou visites à domicile de plus qu'en 1966 ; le nombre des visites à domicile a spécialement augmenté (700 de plus). Des bébés suivis, le 90 % est né à la maternité de Lausanne.

Les mères, au sortir de la maternité, font volontier appel aux infirmières en hygiène maternelle et en pédiatrie qui, avec compétence et dévouement, les conseillent, suivent le bon développement des enfants et veillent à ce qu'ils soient contrôlés par un médecin.

Le comité, fort de douze membres, a été réélu pour trois ans ; Mme Hedinger-Steck est présidente, Mme Vuilleit-Baumann, vice-présidente, Mme A. Fonzallaz, secrétaire, Mlle Mellet demeure la fidèle trésorière.

L'œuvre bienfaisante de « Pro Infirmis »

Depuis 1934, Pro Infirmis fait appel à la générosité du public en lui demandant d'acheter une pochette de cartes postales, ce qui lui permet de poursuivre son aide en faveur de nombreux handicapés, de créer des écoles spécialisées, des homes pour adultes, des centrales d'appareils et d'ergothérapie. Cette année encore, dès le 25 mars, des pochettes ont été mises dans les boîtes aux lettres ; Pro Infirmis espère bien que nombreux seront les destinataires qui achèteront ces cartes.

Car l'activité de Pro Infirmis est hautement recommandable. Au cours d'une séance d'information à l'intention de la Suisse romande tenue à l'Hospice de l'Enfance, à Lausanne, le Dr P. Rochat a montré quel appui efficace l'association apporte dans de nombreux domaines.

La séance de cette année était spécialement consacrée aux durs d'oreille, toujours plus nombreux à cause du vieillissement de la population. Il est aisé, pour les adultes, de remédier à cette petite infirmité à l'aide d'appareils toujours plus perfectionnés, qu'on devrait porter aussi naturellement que l'on porte des lunettes. La lutte contre la surdité est encore plus importante pour des enfants, car chez les petits, elle entraîne la mutité. Le Dr J.-P. de Reynier, président de la Société suisse pour l'aide aux sourds-muets, a indiqué l'urgence qu'il y a à dépister très tôt chez l'enfant la surdité ou la dureté d'oreille ; grâce aux consultations dans les écoles, à l'information des parents, de grands progrès sont acquis ; la ville de Lausanne possède une classe pour enfants durs d'oreille. Pro Infirmis dépiste, fournit des appareils, éduque. Le centre d'audiologie infantile de l'Hospice de l'enfance a examiné déjà 300 enfants.

S. B.

Manifestations publiques du Lyceum-club

Le Lyceum-club, rue de Bourg 15, annonce les manifestations suivantes :

Vendredi 19 avril à 17 heures : vernissage de l'exposition d'Anne-Marie Matter, tapisserie, et de Bernard Sandoz, peinture. Jusqu'au 4 mai, dimanche excepté, de 10 à 12 heures et de 14 à 19 heures. Mercredi 1^{er} mai, nocturne de 20 à 22 heures.

Vendredi 26 avril à 16 h. 30 (entrée : 3 fr.) : récital Ruth Weibel, cantatrice, et Gertrude Lindt, pianiste, dans des œuvres de Brahms, Wolf, Mahler, Strauss et Schoeck.

Samedi 3 mai à 20 h. 30 (entrée : 3 fr.) : causerie-audition « Un maître de la musique baroque, Giacomo Carissimi, 1605-1674 », texte de Gabrielle Faure, avec Stella Brinden, soprano, Gérald Troyon, ténor, et Anne Guillemin, claveciniste.

Vendredi 10 mai à 16 h. 30 (entrée : 3 fr.) : causerie Yvette Perrin, journaliste-reporter TV, « L'envers du petit écran ».

Vendredi 24 mai à 16 heures (entrée libre) : Nos auteurs du Lyceum, texte et poèmes écrits par Sarah Pasqui et Thérèse Loup. Porto, jus de fruits.

NEUCHÂTEL

Les Geneveys sur Coffrane

On fête Madame le président du tribunal

Le 13 mars, le Centre de liaison de sociétés féminines a donné un dîner en l'honneur de Mme Ruth Schaar-Robert, élue récemment à la présidence du Tribunal de district du Val-de-Ruz.

Au cours de la soirée qui se déroula dans une chaude atmosphère d'amitié, trois oratrices prirent la parole : Me Denise Berthoud, avocat, qui s'exprima au nom de l'Alliance de sociétés féminines suisses et des Femmes universitaires, Mme Barbazat, ancienne présidente du Suffrage, et Mme Robert-Challandes, juriste, députée au Grand Conseil, assesseur de l'Autorité tutélaire. De l'allocation de cette dernière, nous extrayons les passages suivants qui donnent à la nomination de Mme Schaar-Robert son vrai sens.

«... Pour nous femmes, la nomination de Mme Schaar est l'heureuse concrétisation de l'exercice des droits politiques qui nous été confiés en 1959, dans le canton de Neuchâtel, car il fut le dire et le reconnaître, que malgré les titres universitaires et les qualités professionnelles de Mme Schaar-Robert, avant ces dates, la carrière de la magistrature ne lui était pas ouverte. N'étant pas citoyenne à part entière, elle n'aurait pas été reconnue apte à juger ceux qui n'étaient politiquement pas encore ses semblables.

«... Je désirerais attirer votre attention sur le fait que cette nomination a une signification particulière, pour tous ceux qui cherchent une justice humaine, est qu'elle est le signe évident d'une modification des esprits, depuis 1959, dans notre parlement cantonal et sans doute ailleurs car elle s'est faite à une évidente majorité.

«... Le juge qui sait faire régner un climat de confiance à la vocation de juge. Ce don, vous l'avez, chère Madame, il est le corollaire de votre largeur d'esprit, de votre expérience courageuse de la vie, de la ténacité et de l'intelligence dont vous avez fait preuve dans la difficile profession d'avocat.

Mme Schaar-Robert répondit avec émotion et humour à toutes les marques d'amitié qui lui furent prodiguées.



Ecole pédagogique privée

FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24.14.27

Direction : E. PIOTET

FORMATION

de gouvernantes d'enfants de gardinières d'enfants et d'institutrices privées

PRÉPARATION

au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous